



ARRETE N° 26/137

REOUVERTURE DU SQUARE DU TROCADERO A PARTIR DU 26 AOUT 2026

Le Maire de la Commune de Saint-Julien-lès-Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2541-1 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté municipal n° 26/135 du 20 août 2026 portant sur la fermeture temporaire du square du Trocadéro du 20 août au 20 septembre 2026 afin de garantir la tranquillité, la salubrité et la sécurité publiques en raison de la présence illicite des gens du voyage à proximité du site,

CONSIDERANT que les gens du voyage installés sur le parking du Kinépolis situé rue de la Moselle, attenant au square du Trocadéro, ont quitté le site depuis le 24 août 2026,

CONSIDERANT que les risques de troubles à l'ordre public ne sont ainsi plus caractérisés,

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 26/135 du 20 août 2026 portant décision de fermeture au public du square du Trocadéro du 20 août au 20 septembre 2026 est abrogé.

Article 2 :

Le square du Trocadéro sera rouvert au public à partir du 26 août 2026.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines à Metz,
- Messieurs les Policiers Municipaux de Saint-Julien-lès-Metz,
- Les services techniques de la Commune de Saint-Julien-lès-Metz,

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, le 25 août 2026

Publié et affiché le : **26 AOUT 2026**



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Michel FROTTIER

REÇU EN PREFECTURE

le 27/08/2026

Application agréée E-legalite.com